



AVENANT N ° 1

À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20260129-D2026-1-1-4-DE

« Le Colombier » de Vire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Publication : 09/02/2026

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Intercom de la Vire au Noireau

20 rue d'Aignaux
14500 VIRE NORMANDIE
Courriel : commandepublique@vireaunoireau.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://agysoft.marches-publics.info>

Représenté par : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

SHEMA (Société Hérouvillaise d'Economie Mixte d'Aménagement)

Les Rives de l'Orne - 15 avenue Pierre Mendès France
BP 53060
14018 CAEN Cedex
Courriel : bienvenue@shema.fr
Tél. : 02 31 46 91 40
SIRET : 35282361100053

Représenté par Madame Lucile CANTET, Directrice Générale

C - Objet de l'accord-cadre

Mandat de maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux d'extension et d'amélioration énergétique du PSLA
« Le Colombier » de Vire

Référence de l'accord-cadre : CDC23004
Date de la notification : 03/01/2024

Montant global forfaitaire :

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 45 750,00 €
- Montant TTC : 54 900,00 €

D - Prestations concernées par l'avenant

Préambule

Par convention de mandat approuvée par délibération N°D2024-5-4-7 du Conseil communautaire du 30 mai 2024, l'Intercom de la Vire au Noireau a confié à la société SHEMA une mission de maîtrise d'ouvrage

déléguée pour la réalisation des travaux d'extension et d'amélioration énergétique du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) « Le Colombier » à Vire Normandie.

Cette convention fixait une enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 700 000 € HT. Cette enveloppe prévisionnelle ne comprend pas la rémunération du mandataire, ni les frais d'études (maîtrise d'oeuvre, SPS, CT...).

À l'issue de la consultation des entreprises, il est apparu nécessaire d'augmenter cette enveloppe afin de permettre la signature des marchés de travaux.

Modification de l'enveloppe financière

L'enveloppe financière prévisionnelle confiée au mandataire pour la réalisation des travaux est portée à 1 108 652,00 € HT. Cette enveloppe se substitue à celle initialement fixée à 700 000 € HT et comprend l'ensemble des dépenses afférentes à l'opération (études, honoraires, travaux, frais divers...)

Modification du planning prévisionnel

La durée de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Intercom vers la SHEMA est prolongée jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement des travaux, soit jusqu'au 31 mars 2028.

Maintien des autres stipulations

Toutes les autres stipulations de la convention de mandat demeurent inchangées

Entrée en vigueur

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A
Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Vire, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Mme Annie ROSSI,
Vice-Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :
: